R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Soucieu-en-Jarrest
commune des coteaux du lyonnais

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 158-2022

Portant autorisation du domaine public
189 route des Côteaux du Lyonnais, en agglomération.

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande en date du 7 décembre 2022 de M. Laurent GROSPELLIER, représentant l'entreprise STPML domiciliée 50 avenue M. Mérieux – 69280 SAINTE CONSORCE, pour des travaux de création d'une borne de puisage à l'entrée du parking de la salle Flora Tristan, 189 route des Côteaux du Lyonnais à Soucieu-en-Jarrest,
Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise STPML est autorisée à occuper une partie de l'entrée du parking, tout en maintenant une voie de circulation pour les usagers de la salle Flora Tristan.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le mercredi 14 et le jeudi 15 décembre 2022.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise STPML est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. Laurent GROSPELLIER, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à M. Laurent GROSPELLIER

Fait à Soucieu en Jarrest, le 12 DEC. 2022
Le Maire,
Arnaud SAVOIE

MAIRIE DE SOUCIEU-EN-JARREST 69510

Affiché le : 12 DEC. 2022